

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BAR LE DUC - 5501 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 12/09/2025 - B2025/002041 - 2018 B 00122 - 839 484 227 - 7POINTS
SERVICES

Designation de l'entreprise		7 points services		Neant ☐	
Formulaire depose au titre de l'IR		018		Exercice clos le	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				911 12 2024	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		
	Production vendue { Biens dont export et livraisons } 215 217	214	218		
	Services *	217	218		77 746
	Production stockee * (Variation du stock en produits intermediaires produits finis et en cours de production)	222			
	Production immobilisee *	224			
	Subventions d'exploitations reçues	226			
	Autres produits	230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232			77 746
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234			10 072
	Variation de stocks (marchandises) *	236			
	Achats de matieres premieres et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)	238			
	Variation de stock (matieres premieres et approvisionnements) *	240			
	Autres charges externes * (dont credit-bail mobilier - immobilier)	242			20 228
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	1 020	244	1 942
	Remunerations du personnel *	250			32 171
	Charges sociales (cf. remploi 350)	252			12 193
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 149-2-3 du CGI)	255		254	2 167
	Dotations aux provisions	256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales a l'etranger * 259 } { dont cotisations versees aux organisations syndicales et professionnelles 260 }		262		410	
	Total des charges d'exploitation (II)		264		79 184
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270			- 1 438
Produits financiers (III)		280			
Charges financières (V)		294			
Produits exceptionnels (IV)		290			
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }		300			92
Impôt sur les benefices * (VII)		306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310			- 1 529
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le benefice comptable col. 1 le deficit comptable col. 2		312	314		1 530
REINTEGRATIONS	Remunerations et avantages personnels non deductibles *	316			
	Amortissements excedentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non deductibles	318			
	Provisions non deductibles *	322			
	Impôts et taxes non deductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)	324			
	Divers* dont interets excedentaires des cptes cts d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330		
	Fraction des loyers a reintegrer dans le cadre d'un credit bail immobilier et de levee d'option (Part de loyers dispensee de reintegrer (art. 239-10-1 D) 249	25*			
Charges afferentes a l'activite relevant du regime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Resultat fiscal afferent a l'activite relevant du regime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
DEDUCTIONS	Produits afferents a l'activite relevant du regime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997			
	Entreprises nouvelles (44 sexes) 986	ZFU - TE (44 octies A) 987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulte (44 septies) 981	JEI (44 sexes A) 989			
	ZRD (44 terdecies) 127	ZRR (44 quidecies) 138			
	Bassons d'emploi a redynamiser (44 duodecies) 991	Investissements et souscriptions outre-mer 344			
	ZFANG (44 quaterdecies) 345	Zone de developpement prioritaire (44 sexdecies) 993			
	BUD (44 sexdecies) 992				
	Creance due au titre du report en arriere du deficit	346		350	
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies A) 655				
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies A) 643				
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies B) 645				
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies C) 647				
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies D) 648				
	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E) 641				
	Deductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990				
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649					
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS Benefice col. 1 Deficit col. 2		352	354		1 530
Deficits Debit de l'exercice reporte en arriere *		356			
Deficits anterieurs reportables * 9 220			360		
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS Benefice col. 1 Deficit col. 2		370	372		1 530

Formulaire obligatoire (article 162 sections A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise		7 points services		Neant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions	
ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation éq. e *		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Fonds commercial		400	402	404	406		
Autres		410	412	414	416		
Terrains		420	422	424	426		
Constructions		430	432	434	436		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	442	444	446		
Installations générales, agencements, aménagements divers		450	452	454	456		
Matériel de transport		460	4 333 462	464	466	4 333	
Autres immobilisations corporelles		470	472	474	476		
Immobilisations financières		480	482	484	486		
TOTAL		490	4 333 492	494	496	4 333	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations de l'exercice		Diminutions des amortissements aux éléments sortis de l'actif à la fin de l'exercice et reprises	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495	497	498	499		
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506		
Terrains		510	512	514	516		
Constructions		520	522	524	526		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		530	2 273 532	534	536	2 273	
Installations générales, agencements, aménagements divers		540	542	544	546		
Matériel de transport		550	1 759 552	2 167 554	556	3 926	
Autres immobilisations corporelles		560	562	564	566		
TOTAL		570	4 032 572	2 167 574	576	6 199	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées		1	2	3	4	5	
vires de poste à poste, mise hors service ou reintégrées dans le patrimoine privé		6	7	8	9	10	
Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *	
Court terme *		Long terme		19 % (6)		15 % ou 12,8 % (7)	
1		2		3		4	
5		6		7		8	
9		10		11		12	
13		14		15		16	
17		18		19		20	
21		22		23		24	
25		26		27		28	
29		30		31		32	
33		34		35		36	
37		38		39		40	
41		42		43		44	
45		46		47		48	
49		50		51		52	
53		54		55		56	
57		58		59		60	
61		62		63		64	
65		66		67		68	
69		70		71		72	
73		74		75		76	
77		78		79		80	
81		82		83		84	
85		86		87		88	
89		90		91		92	
93		94		95		96	
97		98		99		100	
101		102		103		104	
105		106		107		108	
109		110		111		112	
113		114		115		116	
117		118		119		120	
121		122		123		124	
125		126		127		128	
129		130		131		132	
133		134		135		136	
137		138		139		140	
141		142		143		144	
145		146		147		148	
149		150		151		152	
153		154		155		156	
157		158		159		160	
161		162		163		164	
165		166		167		168	
169		170		171		172	
173		174		175		176	
177		178		179		180	
181		182		183		184	
185		186		187		188	
189		190		191		192	
193		194		195		196	
197		198		199		200	
201		202		203		204	
205		206		207		208	
209		210		211		212	
213		214		215		216	
217		218		219		220	
221		222		223		224	
225		226		227		228	
229		230		231		232	
233		234		235		236	
237		238		239		240	
241		242		243		244	
245		246		247		248	
249		250		251		252	
253		254		255		256	
257		258		259		260	
261		262		263		264	
265		266		267		268	
269		270		271		272	
273		274		275		276	
277		278		279		280	
281		282		283		284	
285		286		287		288	
289		290		291		292	
293		294		295		296	
297		298		299		300	
301		302		303		304	
305		306		307		308	
309		310		311		312	
313		314		315		316	
317		318		319		320	
321		322		323		324	
325		326		327		328	
329		330		331		332	
333		334		335		336	
337		338		339		340	
341		342		343		344	
345		346		347		348	
349		350		351		352	
353		354		355		356	
357		358		359		360	
361		362		363		364	
365		366		367		368	
369		370		371		372	
373		374		375		376	
377		378		379		380	
381		382		383		384	
385		386		387		388	
389		390		391		392	
393		394		395		396	
397		398		399		400	
401		402		403		404	
405		406		407		408	
409		410		411		412	
413		414		415		416	
417		418		419		420	
421		422		423		424	
425		426		427		428	
429		430		431		432	
433		434		435		436	
437		438		439		440	
441		442		443		444	
445		446		447		448	
449		450		451		452	
453		454		455		456	
457		458		459		460	
461		462		463		464	
465		466		467		468	
469		470		471		472	
473		474		475		476	
477		478		479		480	
481		482		483		484	
485		486		487		488	
489		490		491		492	
493		494		495		496	
497		498		499		500	
501		502		503		504	
505		506		507		508	
509		510		511		512	
513		514		515		516	
517		518		519		520	
521		522		523		524	
525		526		527		528	
529		530		531		532	
533		534		535		536	
537		538		539		540	
541		542		543		544	
545		546		547		548	
549		550		551		552	
553		554		555		556	
557		558		559		560	
561		562		563		564	
565		566		567		568	
569		570		571		572	
573		574		575		576	
577		578		579		580	
581		582		583		584	
585		586		587		588	
589		590		591		592	
593		594		595		596	
597		598		599		600	
601		602		603		604	
605		606		607		608	
609		610		611		612	
613		614		615		616	
617		618		619		620	
621		622		623		624	
625		626		627		628	
629		630		631		632	
633		634		635		636	
637		638		639		640	
641		642		643		644	
645		646		647		648	
649		650		651		652	
653		654		655		656	
657		658		659		660	
661		662		663		664	
665		666		667		668	
669		670		671		672	
673		674		675		676	
677		678		679		680	
681		682		683		684	
685		686		687		688	
689		690		691		692	
693		694		695		696	
697		698		699		700	
701		702		703		704	
705		706		707		708	
709		710		711		712	
713		714		715		716	
717		718		719		720	
721		722		723		724	
725		726		727		728	
729		730		731		732	
733		734		735		736	
737		738					

Formulaire obligatoire (parties A et B des sections A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise		7 points services		Neant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	reprises	Montant à la fin de l'exercice	
	Amortissements dérogatoires	600	602	604		606	
Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605		607	
	Autres provisions réglementées *	610	612	614		616	
	Provisions pour risques et charges	620	622	624		626	
	Sur immobilisations	630	632	634		636	
Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en cours	640	642	644		646	
	Sur comptes clients	650	652	654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664		666	
TOTAL		680	682	684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations	Reprises				
Fonds commercial	681	683					
Autres immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710	715	2				
Constructions	720	725	3				
Installations techniques matériel et outillage	730	735	4				
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5				
Matériel de transport	750	755	6				
Autres immobilisations corporelles	760	765	7				
TOTAL	770	775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780			
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	9 220				
Déficits transférés de plein droit (article 982 bis 209-II-2 du CGI)		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter				
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984	9 220				
Déficits de l'exercice		860	1 530				
Total des déficits restant à reporter		870	10 750				
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art 154 bis du CGI)		325	381		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380		
N° du centre de gestion agréé					388		
Montant de la TVA collectée					374	9 999	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	5 106	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397		

1°. Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

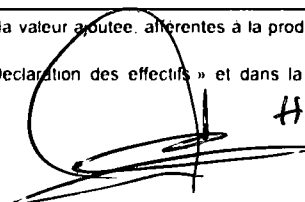
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert

H. M

Formulaire obligatoire (article 202 septies A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise	7 points services	Néant ☐
Exercice ouvert le	01.01.2024	et clos le	31.12.2024	Données en nombre de mois 12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel *			376	
Dont apprentis			657	
Dont handicapés			651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			108	77 746
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées			118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges			105	
		TOTAL 1	106	77 746
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			143	
Subventions d'exploitation reçues			113	
Variation positive des stocks			111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			116	
Rentées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			153	
		TOTAL 2	144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾				
Achats			121	10 072
Variation négative des stocks			145	
Services extérieurs à l'exception des loyers et des redevances			125	14 613
Loyers et redevances à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			310	5 615
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			133	1 942
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			148	410
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			150	
		TOTAL 3	152	32 653
IV – Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	45 093
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF) Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.				
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024	016	/	
Date de cessation	/			

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salaires »

 H. M

N° de dépôt

(1) Neant ☐*

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	4	SIREN	8	3	9	4	8	4	2	2	7		
Denomination de l'entreprise	7points services																			
Adresse (voie)	44,rue president poincaré																			
Code postal	5	5	1	0	0	Ville		VERDUN												
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES																902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES																904	3000

Forme juridique	Denomination																				
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention																		Nb de parts ou actions		
Adresse	N	Voie																			
Code postal	Commune																		Pays		
Forme juridique	Denomination																				
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention																		Nb de parts ou actions		
Adresse	N	Voie																			
Code postal	Commune																		Pays		
Forme juridique	Denomination																				
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention																		Nb de parts ou actions		
Adresse	N	Voie																			
Code postal	Commune																		Pays		
Titre (2)	Nom patronymique																		Prénom(s)		
Nom marital		% de détention																		Nb de parts ou actions	
Naissance	Date	N° Département																		Commune	Pays
Adresse	N	Voie																			
Code postal	Commune																		Pays		
Titre (2)	Nom patronymique																		Prénom(s)		
Nom marital		% de détention																		Nb de parts ou actions	
Naissance	Date	N° Département																		Commune	Pays
Adresse	N	Voie																			
Code postal	Commune																		Pays		
Titre (2)	Nom patronymique																		Prénom(s)		
Nom marital		% de détention																		Nb de parts ou actions	
Naissance	Date	N° Département																		Commune	Pays
Adresse	N	Voie																			
Code postal	Commune																		Pays		

(2) Veuillez indiquer « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

 HEM

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire attaché au formulaire n° 2033-G-SD
du C.G.P.

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont
la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

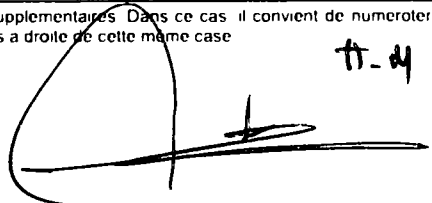
Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	4	SIREN	8	3	9	4	8	4	2	2	7
Denomination de l'entreprise	7points services																	
Adresse (voie)	44,rue president poincaré																	
Code postal	5	5	1	0	0	Ville		VERDUN										
I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE										905				0				

Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)																		% de détention
Adresse	N°		Voie															
Code postal			Commune												Pays			
Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)																		% de détention
Adresse	N°		Voie															
Code postal			Commune												Pays			
Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)																		% de détention
Adresse	N°		Voie															
Code postal			Commune												Pays			
Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)																		% de détention
Adresse	N°		Voie															
Code postal			Commune												Pays			
Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)																		% de détention
Adresse	N°		Voie															
Code postal			Commune												Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

11-4



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEFormulaire à déposer
en double exemplaire

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le

01.01.2024

et clos le 31.12.2024

Régime simplifié d'imposition



Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

SI PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société

Adresse du siège social

7points services

44,rue president poincaré 55100 VERDUN

SIRET

8 3 9 4 8 4 2 2 7 0 0 0 1 3 Mét. styf16@live.fr

Adresse du principal établissement

Ancienne adresse en cas de changement

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées

SERRURERIE CORDONNERIE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et
droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238
quinquies)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies C A

Autres dispositifs

Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44
septiesZone franche d'activité nouvelle génération,
art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Zone de revitalisation rurale,
art. 44 quinquies

Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 doudecies

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier
cotéeBénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)Plus-values exonérées relevant du
taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer la désignation, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI



NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

ZEFYR

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable

Tél:

Nom et adresse du conseil

Tél:

OGA/OMGA

Viseur conventionné

(Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné

Date 03.04.2025

Lieu VERDUN

N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné

Qualité et nom du signataire mostafa haloum PRESIDENT

Signature

Examen de conformité fiscale
(ECF)

Prestataire

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
	e		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis	Total (a à h)		

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Pour les SARL		Sommes versees au cours de la periode retenue pour l'assiette de l'impôt sur les societes a chaque associe gerant ou non designe col 1 a titre de traitements emoluments, indemnites remboursements forfaitaires de frais ou autres remunerations de ses fonctions dans la societe						
Nom prenom domicile et qualite (art 48-1 a 6 ann III au CGI)		Montant des sommes versees						
* SARL tous les associes		Nombre de parts sociales appartenant a chaque associe en toute proprieite ou en usufruit	Annee au cours de laquelle le versement a ete effectue	a titre de traitements emoluments et indemnites proprement dits	a titre de frais de representation de mission et de deplacement		a titre de frais professionnels autres que ceux vises dans les colonnes 5 et 6	
* SCA associes gerants					Indemnites forfaitaires	Remboursements	Indemnites forfaitaires	Remboursements
* SNC ou SCS associes en nom ou commandites								
* SEP et societe de coproprietaires de navires associes gerants ou coparticipants								
1	2	3	4	5	6	7	8	

K DIVERS

- * NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
- * ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %
	0% 15% 19%
Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
	MVLT réalisée au cours de l'exercice
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	MVLT restant à reporter

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

H.M

